|  |
| --- |
| **ATTENTES DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DU GYMNASE** |

La construction d’un gymnase de 2400m² sur la commune de Mios, opération qui représente un des projets ambitieux engagé par l’actuelle équipe municipale, revêt un caractère important dans la mesure où cette action concourt à l’ouverture d’un collège d’enseignement secondaire (CES), d’une capacité de 600 élèves, pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Afin de mener à bien ce projet, la ville a missionné un cabinet d’études dont le travail a consisté à élaborer un pré-programme.

Une synthèse du travail préparatoire effectué par ledit cabinet vous est présentée ci-dessous.

Le futur gymnase, intégré au sein de la plaine des sports de la ZAC du Parc du Val de l’Eyre, sera destiné aux activités sportives encadrées par les professeurs d’EPS du collège et aux associations sportives présentes sur la commune.

Ce programme porté par la ville comprendra :

* Une salle de sport close,
* Une salle polyvalente,
* Des espaces complémentaires : vestiaires, douches, bureaux, etc.,
* Des locaux annexes dédiés à la salle de sport : local de rangement du matériel, local technique,
* Un espace de convivialité après activités sportives.

Dans le cadre d’une convention de partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, le projet devra répondre à plusieurs critères et les respecter rigoureusement. Le gymnase devra être inscrit dans la cartographie départementale des besoins en équipements sportifs et satisfaire les exigences d’au moins 3 cibles imposées, lesquelles peuvent être :

* + La traçabilité des matériaux,
  + L’isolation thermique et économie d’énergie par alternatives d’énergies douces,
  + L’insertion paysagère,
  + Le traitement acoustique, etc.

**LES ESPACES**

Le gymnase regroupera les espaces suivants :

* espace Accueil / Convivialité,
* salle de sport,
* salle polyvalente,
* vestiaires élèves/joueurs,
* salles de douche élèves/joueurs,
* sanitaires,
* vestiaires / bureaux arbitres et encadrants,
* rangement matériel sports extérieurs,
* local technique,
* bureau (gardien et régie électrique et sonorisation) avec vue sur la plaine des sports,
* rangement salle polyvalente,
* rangement matériel pour sports intérieurs, entretien et usagers collèges.

L’ensemble de ces locaux sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

|  |
| --- |
| **1– ESPACE ACCUEIL / CONVIVIALITE** |

Cet espace complémentaire à la salle de sport doit être un lieu polyvalent répondant à plusieurs besoins :

* + permettre aux équipes de se retrouver après les entraînements et/ou les matchs,
  + permettre aux parents d’attendre leurs enfants, servir d’aire de regroupement pour les collégiens dans un espace aménagé ; cet espace sera accessible directement de l’extérieur et pourra fonctionner indépendamment des heures d’ouverture de la salle de sports.

|  |
| --- |
| **2 – SALLE DE SPORT** |

La vocation du projet est de faire un lieu d’activités sportives pouvant accueillir ponctuellement du public. Les activités prévues sont celles de sports collectifs (basket-ball, hand-ball, tennis, badminton, volley-ball) et d’autres activités ludiques qui ne nécessitent pas la mise en œuvre de matériel spécifiques autres que des tapis de sol.

La salle de sport comprend une surface avec un revêtement sol souple pouvant recevoir les configurations (terrain et aire d’évolution) suivantes :

- Badminton - 19,4 x 12,1 m

- basket-ball - 32 x 20,50 m

- Hand-ball - **44 x 23,5 m**

- Tennis - 34,77 x 17,07 m

- Volley-ball - 28 x 17 m

Cette salle devra bénéficier d’un éclairage naturel important sans création d’aveuglement (les éclairages sur pignons sont à proscrire).

Un éclairage artificiel devra offrir une surface éclairée homogène.

La salle sera chauffée par un système permettant une mise en chauffe rapide sans souffle et orientée vers le bas de la salle.

Les matériaux en élévation devront être résistants aux chocs de ballons ou autres.

La salle devra répondre aux différentes normes dont celles de la sécurité incendie et de l’accessibilité aux handicapés.

La structure devra être prévue de façon à ce qu’il n’y ait aucun point porteur dans l’emprise des terrains de sports.

|  |
| --- |
| **3 – SALLE POLYVALENTE** |

La vocation du projet est de faire un lieu d’activités sportives complémentaires à la salle de sport.

|  |
| --- |
| **4 – VESTIAIRES ÉLÈVES/JOUEURS** |

Ces équipements annexes sont indissociables des aires d’évolution sportive.

Ils sont dimensionnés pour recevoir deux classes simultanément (2 vestiaires filles et 2 vestiaires garçon) pendant les temps scolaires ou quatre équipes lors de mini-tournois.

Ils sont munis de bancs, patères et d’étagères murales hautes.

L’accès se fera en chaussures de ville et la sortie uniquement en équipement de sport.

|  |
| --- |
| **5 – SALLES DE DOUCHE ÉLÈVES / JOUEURS** |

Ils sont dimensionnés pour recevoir deux classes simultanément pendant les temps scolaires ou quatre équipes lors de mini-tournois

|  |
| --- |
| **6 –SANITAIRES** |

Ils doivent permettre de séparer les filles et les garçons.

|  |
| --- |
| **7 – VESTIAIRES / BUREAUX ARBITRES ET ENCADRANTS** |

Ces locaux doivent à la fois servir de bureaux mais également de vestiaires pour les arbitres. Pour cela, ils seront munis d’un coin douche / sanitaire.

Ces espaces communiquent directement ou se trouvent à proximité immédiate des aires d’évolution intérieures. Ils sont placés de manière à permettre à l’encadrant d’exercer une surveillance sur les locaux joueurs.

|  |
| --- |
| **8 – RANGEMENT DE MATERIEL SPORTS EXTÉRIEURS** |

Ce local est destiné à ranger le matériel qui sera utilisé pour les activités pratiquées sur les terrains extérieurs. Il sera fermé. L’attention du maître d’œuvre est appelée sur le fait qu’un local de rangement fermé est classé en local à risque moyen.

|  |
| --- |
| **9 – LOCAUX TECHNIQUES** |

Des locaux sont prévus pour notamment la chaufferie et le TGBT.

Les sources de production du chaud sont envisagées comme suit, mais ne sont pas limitatives :

* + eau chaude des vestiaires par une chaufferie calibrée à cet effet
  + le chauffage de tous les locaux
  + le chauffage de la salle par tubes radiants avec commande programmée
  + le matériel d’entretien : produits d’entretien, cireuses, etc.

|  |
| --- |
| **10 –RANGEMENT SALLE POLYVALENTE** |

Ce local est destiné à ranger le matériel qui sera utilisé pour les activités pratiquées dans la salle polyvalente. Il sera fermé. L’attention du maître d’œuvre est appelée sur le fait qu’un local de rangement fermé est classé en local à risque moyen.

|  |
| --- |
| **11 –RANGEMENT DE MATERIEL POUR SPORT INTERIEURS, ENTRETIEN, ET USAGERS DU COLLÈGE** |

Ce local est destiné à ranger le matériel qui sera utilisé pour les activités pratiquées dans la salle de sport hors et pendant le temps scolaire. Il sera décliné sous forme de modules fermés. L’attention du maître d’œuvre est appelée sur le fait qu’un local de rangement fermé est classé en local à risque moyen.

Il devra être prévu de ranger le matériel suivant :

- cages de hand-ball

- paniers de basket-ball escamotables par treuil

- filet de volley-ball

- filet de tennis

- paniers de basket-ball latéraux

- ballons

- maillots

- chariots

Et tout type de matériel utilisé dans le cadre des activités sportives scolaires ou autre.

|  |
| --- |
| **11 – TRIBUNES LATÉRALES** |

Elles devront être situées de part et d’autre de la salle, avec une capacité d’environ 300 à 350 places de chaque côté.

Elles devront être escamotables électriquement et utilisables en rangement dans ses parties creuses.